

## CONSEIL SYNDICAL DU SIVU DE LA FIN DE CHAMPAGNE

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2019

Convocation : 13/11/2019

Affichage : 25/11/2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt un novembre à 20h00, le Comité Syndical du SIVU de la Fin de Champagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de LA BARRE, sous la présidence de Monsieur GIMBERT Philippe, Président.

**Présents** : GIMBERT Philippe, Christian FUMEZ (suppléant), RACINE Philippe, TATIN Christophe.

**Absents excusés** : BOBILLIER Christelle, RACINE Alexis.

**Absents** : Thierry ESCODA.

**Secrétaire** : RACINE Philippe.

### ORDRE DU JOUR

**Approbation du compte rendu de la réunion du 12 Avril 2019**  
**Amortissement de la station de surpression et du renforcement de la conduite**  
**Tarif de l'eau 2020**  
**Questions diverses**

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 AVRIL 2019

Le compte rendu ne fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

#### AMORTISSEMENT DE LA STATION DE SURPRESSION ET DU RENFORCEMENT DE LA CONDUITE

L'ensemble des travaux de renforcement de la conduite à Montepain ainsi que l'installation de la station de surpression et du local technique sont amortissables. Cependant, la durée d'amortissement diffère. Il est donc nécessaire de scinder l'immobilisation et de délibérer pour la durée d'amortissement de la station.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président, accepte de diviser l'immobilisation en trois parties distinctes et valide l'amortissement sur 30 ans à l'unanimité.

#### TARIF DE L'EAU 2020

Monsieur le Président rappelle que le prix de l'eau avait été augmenté en 2017 et 2018 afin de tenir compte du tableau d'harmonisation des tarifs, proposés par la Communauté de Communes Jura Nord en vue de la reprise de compétence. La part variable à 1.40 € s'approche de l'objectif fixé pour 2026 à savoir 1.56 €. La part fixe de 13 € est à peine en dessous de la valeur à atteindre en 2021 soit 16.56 €.

Le Comité Syndical, après échange, décide à l'unanimité de maintenir le prix de l'eau au tarif de 1.40 € le m<sup>3</sup> et 13 € la part fixe. La redevance pour pollution domestique

applicable à toute facture d'eau reste identique à 2019 soit 0.27 € le m3. Le montant encaissé étant neutre pour le SIVU puisqu'il est reversé à l'Agence de l'Eau.

## QUESTIONS DIVERSES

- Indemnités trésorière : le syndicat a reçu l'état de liquidation des indemnités de conseil et de confection de budget de Mme BONNAMOUR. Après avoir échangé sur le sujet, le Conseil Syndical donne un avis favorable pour le versement de ces indemnités prévues au budget.

- SIDEC : Monsieur le Président informe les conseillers de la cessation du service gestion de l'eau à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il précise que le SIVU pourra bénéficier des prestations en s'adressant directement aux entreprises en charge du nettoyage du réservoir et de la recherche de fuites préventive et curative.

- Echelles château d'eau : lors de l'entretien du réservoir, il a été signalé que des réparations étaient à prévoir au niveau des crinolines et des échelles. Des devis seront demandés pour la réfection de cette dernière.

- Porte station de pompage : la porte est vétuste et nécessite de grosses réparations. Monsieur le Président indique qu'il est indispensable de la remplacer.

La séance est levée à 21h00.

Le Président  
P. GIMBERT

<b>ELUS</b>	<b>SIGNATURE</b>
Monsieur GIMBERT Philippe	
Monsieur RACINE Philippe	
Monsieur BEJEAN Luc (suppléant)	Absent
Madame BOBILLIER Christelle	Absente
Monsieur ESCODA Thierry	Absent
Monsieur FUMEZ Christian (suppléant)	
Monsieur RACINE Alexis	Absent
Monsieur TATIN Christophe	

### **Liste des délibérations**

<b>Intitulé de la délibération</b>	<b>Numéro</b>
Amortissement de la station de surpression	<b>2019/006</b>
Indemnités trésorière	<b>2019/007</b>

